

# 10e édition de la Semaine de l'industrie du 30 mars au 5 avril 2020 : les labellisations sont ouvertes !

France



Depuis 2011, la Semaine de l'industrie contribue à changer le regard du grand public et des jeunes sur l'industrie et ses métiers, à travers l'organisation d'événements sur l'ensemble du territoire national (job dating, visites d'entreprises et d'établissements de formation, conférences, ateliers, expositions...). **L'édition 2019 a marqué un record avec 4 763 événements labellisés et plus de 800 000 participants.**

La 10ème édition de la Semaine de l'industrie aura lieu **du 30 mars au 5 avril 2020** sur le thème **« Inventer un avenir durable »**. Ce thème permettra d'illustrer et de valoriser l'engagement des acteurs industriels et des partenaires de l'événement dans la transition écologique et l'économie circulaire. Il mettra également en avant les initiatives visant à renforcer la mixité des métiers et la sensibilisation des jeunes filles aux carrières industrielles.

L'Alliance Industrie du Futur a bien sûr renouvelé son soutien à la 10ème édition de la Semaine de l'industrie, qui aura lieu **du 30 mars au 5 avril 2020** sur le thème **« Inventer un avenir durable »**. Ce thème permettra d'illustrer et de valoriser l'engagement des acteurs industriels et des partenaires de l'événement dans la transition écologique et l'économie circulaire. Il mettra également en avant les initiatives visant à renforcer la mixité des métiers et la sensibilisation des jeunes filles aux carrières industrielles.

Aussi, nous sollicitons tout votre soutien et celui de votre réseau pour que ce nouveau rendez-vous soit un véritable succès, auquel les membres de notre Alliance contribuent au premier chef !

Tous les acteurs et les partenaires de l'industrie (entreprises, fédérations industrielles, établissements scolaires et de formation, collectivités territoriales, administrations et opérateurs publics etc.) sont invités à se mobiliser et à **labelliser leurs événements avant le lundi 20 mars 2020** sur le site <https://www.semaine-industrie.gouv.fr/accueil/comment-inscrire-evenement-2020>

Pour obtenir la labellisation, un événement doit remplir quatre conditions :

- se dérouler entre le 30 mars et le 5 avril 2020
- être ouvert au grand public, notamment aux jeunes, demandeurs d'emploi, professionnels de l'enseignement et des ressources humaines...
- avoir pour objectif d'informer et de communiquer sur le thème de l'industrie
- être gratuit

**N'attendez plus, labellisez votre événement !** <https://www.semaine-industrie.gouv.fr/accueil/comment-inscrire-evenement-2020>

Documents à télécharger

[↓ Communiqué de presse - Semaine de l'Industrie 2020](#)